

**COMMUNE D'ANNEYRON  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 MARS 2011**

---

Présents : M. Alain GENTHON, Maire - Mme Monique BESCOND, M. Michel FOMBONNE, Mme Patricia BOIDIN, M Jean-Paul NICOLET, Mme Jeanine PARDANAUD, Mme Delphine MALINS-ALLAIX, M. N'Diaga CISSE, Adjoints ; Mme Colette BARON, Conseillère déléguée ; M. Yves CORNILLON, M. Alain LACROIX, Mme Françoise RODET-GARCIER, M. Christian CROS, Mme Michelle GHETTI, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Yves SANDON, Mme Mireille GRENIER, M. Pierre THEZIER, Mme Patricia DOMEK, Mme Jocelyne CHANCRIN, M. Jean PIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : M. Alexis MORVAN (pouvoir à Mme C. BARON) – Mme Danielle BROCHIER (pouvoir à Mme P. BOIDIN) – M. Samuel BARON (pouvoir à M. M. FOMBONNE) – Mme Noëlle CHARRON (pouvoir à Mme M. GHETTI) – M. Jean-Paul SAVIGNON (pouvoir à Mme J. PARDANAUD) – M. Gilles BONIN (pouvoir à Mme J. CHANCRIN)

Secrétaire de séance : Mme Colette BARON, conseillère déléguée.

Jocelyne CHANCRIN donne des nouvelles rassurantes de l'état de santé de M. Gilles BONIN qui sera sans doute bientôt de retour au sein de l'Assemblée. Le Maire la charge de lui transmettre un message d'amitié. Deux questions non inscrites à l'ordre du jour seront en accord avec l'Assemblée traitées de cette séance. Il s'agit de la modification du plan de financement de la future école maternelle et des travaux d'assainissement à l'Est du bourg dans le cadre des demandes de subventions DETR.

Le compte rendu de la séance précédente du 17 février est adopté sans observation.

**I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Le Maire ne pouvant présider la séance, cette fonction est assurée par Monique BESCOND, première adjointe.

**Budget principal**

Excédent de fonctionnement	433.545,36 €
Déficit d'investissement	384.946,49 €
Excédent global compte tenu des restes à réaliser	88.066,87 €

L'examen des dépenses de fonctionnement révèle des évolutions à la hausse sur l'énergie, les fournitures et les transports scolaires ainsi que des transferts entre articles budgétaires sur les achats et l'entretien pour cause de redéfinitions comptables.

Globalement les volumes réalisés sont très proches des prévisions. Evoquant le coût des énergies le Maire pense que le moment est sans doute venu de déclencher un bilan thermique des bâtiments communaux et suggère qu'une commission communale s'empare de la question.

Jocelyne CHANCRIN invite à prendre en compte aussi le coût des différentes énergies et les procédés reconnus tels les puits canadiens pour envisager des gains.

En recettes le réalisé est important en raison de l'affectation sur la section de fonctionnement de la vente de l'ancienne école de Mantaille (165 000 €).

On constate une diminution des recettes de taxe professionnelle liées aux établissements écrêtés (moins 7.457 €) et également une valeur d'inscription des travaux en régie en retrait par rapport à la prévision car certaines dépenses conséquentes sont directement portées en section d'investissement.

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent à 1.560.593,89 € et les recettes à 1.503.195,00 €.

Le compte administratif 2010 porte les premières dépenses de la médiathèque, de la salle des fêtes de Mantaille et de la nouvelle école maternelle.

### ➤ Budget d'assainissement

*Rapporteur : Jean-Paul NICOLET*

Excédent d'exploitation	54.777.39 €
Excédent d'investissement	57.109.70 €
Excédent global compte tenu des restes à réaliser	47.887.09 €

Les dépenses d'exploitation sont essentiellement liées à l'entretien des réseaux et de la station de Mantaille ainsi qu'au remboursement de la dette.

En recette la redevance d'assainissement enregistre les plus-values des nouveaux foyers raccordés et la récupération des impayés suite à un travail plus suivi de Véolia.

En section d'investissement, les travaux programmés ont été réalisés à l'exception du nouveau réseau à l'Est du Bourg repoussé sur 2011.

Concernant l'antenne de Carememtrand Françoise RODET-GARCIER regrette qu'une tranchée d'assainissement soit venue blesser une route toute neuve. Jean-Paul NICOLET et Monique BESCOND s'accordent sur la difficulté à coordonner les travaux, en la circonstance la constructibilité précoce des terrains riverains étant à l'origine des travaux d'assainissement devenus obligatoires.

Dernier point du compte administratif, le tableau des acquisitions et cessions sur lequel figurent uniquement l'achat d'un terrain constructible en partie nord du bourg et la vente de l'ancienne école de Mantaille.

Le Maire s'étant retiré Monique Bescond fait procéder aux votes après avoir adressé ses remerciements à Michel FOMBONNE et aux fonctionnaires pour le travail accompli sur ce compte administratif.

Les deux comptes du budget principal et d'assainissement ainsi que le tableau des acquisitions et cessions sont adoptés à l'unanimité (3 votes distincts).

Le Maire reprend la présidence de la séance et remercie l'Assemblée.

## **II. COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

Dressés par M. Dominique TURIN, receveur Municipal, les comptes de gestion sont en similitude avec les comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

### **III. AFFECTATION DES RESULTATS**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation après prise en compte des besoins de financement de la section d'investissement.

Le solde éventuel est repris sur l'exercice suivant en section de fonctionnement.

#### ➤ **Budget d'assainissement**

Résultat à affecter	54.777,39 €
Réserves	6.890,30 €
Excédent reporté (section d'exploitation)	47.887,09 €

#### ➤ **Budget principal**

Résultat à affecter	433.545,36 €
Réserves	345.478,49 €
Excédent reporté (section de fonctionnement)	88.066,87 €

Adopté à l'unanimité

### **IV. BUDGETS PRIMITIFS 2011**

#### ➤ **Assainissement**

*Rapporteur : Jean-Paul NICOLET*

Dépenses et recettes d'exploitation sont équilibrées à 232.000 € somme supérieure à l'exercice précédent grâce à un bon niveau de redevance et à un résultat de fonctionnement reporté important. Hormis ces éléments la configuration budgétaire est stable.

La masse salariale remboursée au budget principal a été revalorisée pour mieux correspondre à la réalité.

En section d'investissement est reprise l'antenne nouvelle en séparatif dans la partie Est du Bourg (260.000 €). Les dépenses s'équilibrent avec les excédents sur le fonctionnement et des subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général que notre ville a encore eu la chance de percevoir à un taux qui ne se pratique plus aujourd'hui.

Ce chantier va commencer très bientôt et le Maire tient à souligner que ces phases de travaux importants vont s'étaler sur plusieurs années et certainement sur plusieurs mandats. Le budget est adopté à l'unanimité.

#### ➤ **Budget principal**

*Rapporteur : Michel FOMBONNE*

La prévision 2011 a été élaborée avec une fiscalité prenant en compte des taux relevés de 6 %.

A noter plus particulièrement le coût de l'énergie en hausse relativement importante, compensée en partie par la stabilité de la masse salariale qui est même légèrement inférieure à celle de 2010 (départ d'un employé – gel des salaires).

A signaler également la hausse des coûts de fonctionnement de l'école de Coinaud et du remboursement de la dette après l'emprunt souscrit pour l'achat de la parcelle constructible (zone de la plaine).

Les recettes se lisent en augmentation grâce à la fiscalité (+ 5,86% au total). Les dotations de l'Etat, gelées pendant 3 ans, ne suivent plus la courbe de l'inflation et les recettes inhabituelles de 2010 (participation sur travaux et recouvrement d'assurance sur frais de personnel) ne se retrouvent plus bien sûr en 2011.

Les recettes réelles ne progressent donc globalement que de 3,33 % malgré l'effort de rattrapage sur les taux de fiscalité qui restent encore très inférieurs à la moyenne des communes de la strate.

L'élu égrène ensuite les nombreuses dépenses d'équipement dont le volume est important cette année : 2.351.000 €.

Ainsi notamment

- Une première tranche de restauration des façades du château de Larnage
- Une partie des coûts d'extensions du gymnase du chef lieu.
- Les participations aux investissements sur l'école de Coinaud (bungalow-cantine)  
Cette dernière perspective fait réagir Mme CHANCRIN qui rappelle qu'en 2006 l'Assemblée avait décrété l'arrêt des participations après la mise en place de la 6<sup>ème</sup> classe en raison d'une croissance des effectifs uniquement liée à l'urbanisation sur St Rambert-d'Albon. Elle invite le Maire à réviser les clauses de la convention signée avec la ville de St Rambert dont les recettes fiscales doivent permettre d'absorber les nouvelles charges de construction.  
Concernant le bungalow le Maire précise qu'il aura ensuite vocation à abriter les associations ce qui justifie la décision de participation d'Anneyron. De surcroît cet achat s'est effectué à un coût préférentiel ce qui en fait une bonne opération. Pour la cantine il rappelle que le fonctionnement est réparti selon le nombre de rationnaires ce qui ne pénalise pas notre budget.
- La médiathèque inscrite pour la totalité du coût (490.000 €)
- Le solde des travaux de la salle des fêtes de Mantaille
- L'école maternelle pour une première partie (600.000€)
- Le pont de la route de Lachal (278.000 €) qui bénéficie d'une participation de la CCRV à hauteur de 50%.
- Précision apportée concernant les subventions de voirie : la dotation cantonale passe de 19.700 à 33.800 € en raison d'un nouveau mode de répartition qui prend en compte les longueurs de voirie en l'occurrence significatives pour Anneyron.
- L'achat d'un immeuble pour les besoins des services techniques (quoique vraisemblablement, cette acquisition n'aura pas lieu)

L'ensemble est équilibré par des recettes qui font appel à l'emprunt à hauteur de 1.506.664 € et intègrent le FCTVA, la TLE conséquente cette année (59.000€), les subventions diverses et le transfert comptable des travaux en régie.

A ce sujet le Maire tient à souligner le travail exceptionnel accompli par les services techniques sur l'espace multigénérationnel qui fait économiser une somme très importante à la commune en comparaison d'une opération qui aurait été confiée à des entreprises. Il remercie l'ensemble du service et sa directrice.

La présentation du tableau du disponible pour l'investissement fait ressortir l'autofinancement dont il est important de contrôler l'évolution car celui-ci permet d'équiper la ville en limitant l'endettement.

Pour conclure Michel FOMBONNE rappelle notre situation fiscale : des bases dans la moyenne des collectivités comparables, des taux bien plus faibles et des abattements sur la taxe d'habitation bien au-delà de ce qui se pratique dans les autres communes.

Sur ce dernier point, le Maire souhaite qu'une réflexion soit conduite pour préparer et anticiper les choix de fiscalité qui seront à faire en 2012.

Le budget est adopté par 25 voix pour et 2 absents.

## **V. FISCALITE**

*Rapporteur : Michel Fombonne*

La proposition d'évolution des taux est uniforme pour les trois taxes ménages soit + 6%.

Les taux sont ainsi de :

9.58 pour le taux d'habitation

11.37 pour le foncier bâti

46.35 pour le foncier un bâti

Le produit attendu est en augmentation de 96.238 €, les ressources de la fiscalité professionnelle étant identiques à celles de 2010.

Comprenant que les collectivités vivent une période difficile pour leur équilibre budgétaire, Jocelyne CHANCRIN évoque ces mêmes difficultés pour les ménages et souligne pour cette raison une évolution de la fiscalité qui lui paraît trop importante. Elle propose pour limiter l'augmentation deux pistes, l'une de recherche d'économiser dans les dépenses, l'autre d'examen des ressources de la fiscalité sur les entreprises, constatant que la communauté de communes a figé la distribution aux communes malgré la présence sur notre territoire de nombreuses entreprises.

En réponse le Maire rappelle le contexte dans lequel le budget a été élaboré : suppression de la taxe professionnelle par l'Etat sans compensation, gel des dotations de l'Etat et concernant les économies cite la masse salariale qui est au même niveau que celle de 2010.

L'investissement que va réaliser la commune est une source d'emplois et de richesses car il donne du travail aux entreprises (80 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités locales).

Contrairement à l'Etat les communes ne peuvent pas faire de déficit et doivent trouver les moyens de leur équilibre. Au final c'est le contribuable local qui doit endosser les transferts de charges effectués par l'Etat.

A l'issue de ce débat les taux tels qui ont été proposés sont adoptés par 25 voix pour et 2 voix contre.

## **VI. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

*Rapporteur : Jean Paul NICOLET*

Le budget 2011 est équilibré sans recours à l'emprunt malgré d'importants travaux (antennes sur la partie est du bourg) avec une redevance maintenue à 0,81€ HT /m3 pour les abonnés du bourg.

Afin de préserver une parité des tarifs et compte tenu de l'évolution des charges pour la gestion des stations de traitement la redevance pour les abonnés de Coinaud et de Mantaille est portée à 1,62 €.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## **VII. NOUVELLE ECOLE MATERNELLE**

*Rapporteur : Patricia BOIDIN*

L'Assemblée examine aujourd'hui l'avant projet détaillé, ultime étape avant le dépôt de la demande de permis de construire. Les travaux devraient débuter en janvier 2012 pour une livraison du bâtiment en juin 2013.

L'élu(e) présente les différents aspects du bâtiment : matériaux employés avec la particularité d'un bardage bois en façade principale, patio intérieur, cinq classes dans l'immédiat avec possibilité d'extension de 2 classes, salle de motricité d'environ 100 m<sup>2</sup> ouverte sur l'extérieur, galerie au sud permettant un cheminement à couvert par temps pluvieux. Les abords et accès du bâtiment ont fait l'objet d'une attention particulière dans le sens d'une protection des piétons, de séparation des flux, de facilité de manœuvre pour les cars et aussi d'économies sur les revêtements en préservant au maximum les revêtements bitumineux existants.

Le gaz a été retenu pour le chauffage qui sera assuré par un système au sol après que la solution d'une chaufferie au bois ait été écartée en raison de risques sanitaires pour les jeunes enfants.

Concernant le volet financier on reste sur le coût de l'avant projet sommaire avec une plus-value pour la galerie couverte d'environ 70.000 €.

En valeur juin 2010 le coût global des travaux est ainsi affiché à 1.559.073,45 € soit 3,18 % au-delà du coût objectif ce qui est acceptable en regard des prestations proposées.

L'avant projet détaillé est adopté à l'unanimité.

## **VIII. SUBVENTIONS DE L'ETAT**

*Rapporteur : Alain. GENTHON*

Les services de la préfecture qui ont reçu nos dossiers de demande de subventions pour l'école maternelle et l'assainissement à l'Est du Bourg demandent une nouvelle délibération de l'Assemblée adoptant un plan de financement avec une aide de l'Etat limitée à 112.500 € par dossier (soit 25 % d'une première tranche de travaux de 450.000 €).

L'Assemblée adopte à l'unanimité.

## **IX. RD1 – MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE**

*Rapporteur : Monique BESCOND*

La commune va engager cette année les travaux d'aménagement de la traverse du village afin de sécuriser les trafics.

Cette voie étant propriété du Département la réalisation des travaux par la ville nécessite une entente avec le Conseil Général à formaliser dans une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage précisant les conditions techniques, administratives et financières de l'opération.

L'Assemblée autorise le Maire à signer cette convention (unanimité).

## **X. SALLE DES FETES DE MANTAILLE**

*Rapporteur : Alain GENTHON*

Les travaux se terminent mais leur réalisation a nécessité des modifications se traduisant par des avenants en plus ou moins-value pour un montant global supplémentaire de 8.229,41 € HT.

N'DIAGA CISSE souligne une très belle réalisation.

Le bâtiment est encore à raccorder sur le réseau électrique après modification des installations d'E.R.D.F.

## **XI. CHATEAU DE LARNAGE**

*Rapporteur : Delphine MALINS-ALLAIX*

La Fondation du Patrimoine a retenu notre dossier pour la restauration des trois façades du château. Une souscription publique va donc être lancée. A cet effet une convention tripartite Fondation du Patrimoine/ASPA/Commune est proposée à la signature du Maire pour définir les rôles respectifs et les modalités comptables de la souscription.

Adopté à l'unanimité.

Les travaux sur la route du Buis commenceront la semaine prochaine.